



Ottawa, Canada K1A 1J4

:

Date : 20181121

Dossiers : CART | CRAC-1864

CART | CRAC-1865

CART | CRAC-1892

CART | CRAC-1893

**9240-9135 Québec inc., Les élevages Viens inc. et Ferme porcine M.V. inc.,
DEMANDERESSES**

- et -

Canada (Agence canadienne d'inspection des aliments),

INTIMÉE

DEVANT : Geneviève Parent, Membre

**AVEC : Monsieur Martin Viens, représentant pour les demandereses;
Maître Shahin, avocate pour l'intimée**

Affaire concernant les demandes de révision des faits présentées par la demanderesse en vertu de l'alinéa 8(1) et de l'alinéa 9(2)c) de la [Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire](#), relativement aux violations alléguées par l'intimée, de l'alinéa 138(2)a) du [Règlement sur la santé des animaux](#).

**ORDONNANCE À L'ISSUE DE LA CONFÉRENCE DE GESTION D'INSTANCE TENUE LE 20
NOVEMBRE 201**

[1] La conférence de gestion d'instance prévue à 15 h 00 le 20 novembre 2018 n'a pu avoir lieu en raison du fait que M. Viens a indiqué ne pas être en mesure de joindre le système de conférence téléphonique via son téléphone cellulaire et de ne pas être en mesure de se rendre à un téléphone fixe afin de pallier au problème.

[2] Pour ces raisons, la conférence de gestion est reportée au jeudi 22 novembre 9 h 00.

[3] La Commission tient à rappeler qu'elle s'attend à l'entière collaboration des parties pour assurer une gestion effective du dossier.

[4] Le délai pour fournir à la Commission certaines admissions conjointes dans le cadre des dossiers CART | CRAC-1864, CART | CRAC-1865, CART | CRAC-1892 et CART | CRAC-1893 est prorogé au 21 décembre 2018.

Fait à Ottawa, Ontario, en ce 21^{ième} jour du mois de novembre 2018.

(Originale signée)

Geneviève Parent
Membre
Commission de révision agricole du Canada